



TARIFS RESTAURATION ET HEBERGEMENT APPRENTIS 2025-2026

Tarifs au 1er septembre 2025 arrêtés par le conseil régional Grand Est

Repas du midi et du soir (4,85 €, aide OPCO 3,00 € déduite)	1,85 €
Petit déjeuner	2,50 €
Nuitée apprentis internes (11,00 €, aide OPCO 6,00 € déduite) (facturation forfaitaire jours de présence au lycée selon calendrier d'alternance)	5,00€

Le paiement des repas doit être effectué préalablement au passage au self.

Le secrétaire général Grégory GRANDJEAN